



Compte Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Jeudi 1 juin 2017, 10h00 Espace Avenir

A l'ordre du jour :

- Augmentation du nombre de membres du conseil d'administration
- Modification de deux articles des statuts

Présents : 3 votants, 1 invité

Selon l'article 11 des statuts

Article 11 - L'assemblée générale, réunie en session extraordinaire, ne délibère valablement que si le quart des membres électeurs est présent ou représenté.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, une deuxième assemblée est convoquée au moins dix jours à l'avance, et elle délibère valablement quel que soit le nombre des présents.

Le quorum n'étant pas atteint, une deuxième AGE est convoquée samedi 17 juin à 14h au château de Ladoucette, avec le même ordre du jour. Les convocations seront envoyées par mail aux adhérents par voie électronique.

10h30. L'assemblée Générale Extraordinaire est levée.